FICHE D'AIDE AU CALCUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FICHE D'AIDE AU CALCUL DE LA TAXE ANNUELLE SUR LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES DES VÉHICULES DE TOURISME
Pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2026

(peut servir d'état récapitulatif à tenir à disposition de l'administration)

N°2858-FC-SD
@internet-DGFiP
Décembre 2026
cerfa
16239*05

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration de la taxe annuelle sur les émissions de polluants atmosphériques des véhicules de tourisme doit-être effectuée sur les formulaires de TVA (3310A ou CA12).

1– VÉHICULES IMPOSABLES													Nombre de véhicules à compléter	
NUMÉRO d'immatriculation des véhicules	Date de la première immatriculation	Date de la première immatriculation en France	Catégorie d'émissions de polluants	Mode d'affectation	Tarif annuel selon Barème	Période d'affectation		Durée d'affectation durant l'année civile (en nombre de jour)	Proportion annuelle d'affectation du véhicule à l'entreprise	Pourcentage d'affectation du véhicule à un usage en cas d'usages mixtes (à servir en cas d'usages mixtes)	Prise en charge par l'entreprise des frais engagés par les salariés ou dirigeants uniquement lors de l'utilisation de leurs véhicules personnels (Rubrique à ne servir que pour les véhicules remplissant cette condition)		Montant de la Taxe annuelle due pour la période	
						Date de début d'affectation	Date de fin d'affectation				Nombre de kilomètres parcourus dans l'année	Coefficient Pondérateur		
Se reporter au certificat d'immatriculation : rubrique A	Se reporter au certificat d'immatriculation : rubrique B		Sélectionner la catégorie « E », « 1 » ou la catégorie « véhicules les plus polluants » Les véhicules de catégorie « E » bénéficient d'un tarif nul	- Véhicule propriété ou faisant l'objet d'une location (de longue ou courte durée) par l'entreprise - Véhicule propriété ou faisant l'objet d'une location (de longue ou courte durée) par un salarié ou un dirigeant avec prise en charge des frais par l'entreprise	Tarif à reporter selon la catégorie d'émissions de polluants Se référer à la rubrique IV, F de la notice	1er janvier de l'année pour laquelle la taxe est due ou au cours de cette même année : - date d'acquisition / de début de la location (de longue ou courte durée) du véhicule par l'entreprise - date de début de prise en charge par l'entreprise des frais engagés par un salarié ou dirigeant pour le véhicule	31 décembre de l'année pour laquelle la taxe est due ou au cours de cette même année : - date de cession du véhicule / de fin de la location - date de fin de la prise en charge par l'entreprise des frais engagés par un salarié ou dirigeant pour le véhicule	Indiquer le nombre de jours d'affectation.	Calculer à partir de la durée d'affectation durant l'année civile	Pourcentage d'affectation du véhicule à un usage en cas d'usages mixtes (tarif plein/ tarif nul lié à une exonération)	A servir Uniquement pour les véhicules détenus ou loués par ses salariés ou dirigeants et dont les frais sont pris en charge par l'entreprise	Sélectionner le coefficient dans la liste à partir des éléments portés sur la colonne « Nombre de Kilomètres parcourus »	F x J x K Ou F x J x K x M Si prise en charge par l'entreprise des frais engagés par les salariés ou dirigeants	
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	
								jours	0,00 %	%		0,00	0	
								jours	0,00 %	%		0,00	0	
								jours	0,00 %	%		0,00	0	
								jours	0,00 %	%		0,00	0	
								jours	0,00 %	%		0,00	0	
								jours	0,00 %	%		0,00	0	
								jours	0,00 %	%		0,00	0	
								jours	0,00 %	%		0,00	0	
								jours	0,00 %	%		0,00	0	
								jours	0,00 %	%		0,00	0	
								jours	0,00 %	%		0,00	0	
								jours	0,00 %	%		0,00	0	
								jours	0,00 %	%		0,00	0	
								jours	0,00 %	%		0,00	0	
								jours	0,00 %	%		0,00	0	

FICHE D'AIDE AU CALCUL

								jours	0,00 %	%		0,00	0

FICHE D'AIDE AU CALCUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FICHE D'AIDE AU CALCUL DE LA TAXE ANNUELLE SUR LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES DES VÉHICULES DE TOURISME
Pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2026

(peut servir d'état récapitulatif à tenir à disposition de l'administration)

N°2858-FC-SD
@internet-DGFiP
Décembre 2026
cerfa
16239*05

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration de la taxe annuelle sur les émissions de polluants atmosphériques des véhicules de tourisme doit-être effectuée sur les formulaires de TVA (3310A ou CA12).

2 – VÉHICULES EXONÉRÉS

NUMÉRO d'immatriculation des véhicules	Date de la première immatriculation	Date de la première immatriculation en France	Catégorie d'émissions de polluants	Mode d'affectation	Type d'exonération	Période d'affectation		Durée d'affectation durant l'année civile (en nombre de jour)	Proportion annuelle d'affectation du véhicule à l'entreprise	Pourcentage d'affectation du véhicule à un usage en cas d'usages mixtes (à servir en cas d'usages mixtes)
						Date de début d'affectation	Date de fin d' affectation			
Se reporter au certificat d'immatriculation : rubrique A	Se reporter au certificat d'immatriculation : rubrique B		Sélectionner la catégorie « E », « 1 » ou la catégorie « véhicules les plus polluants » Les véhicules de catégorie « E » bénéficient d'un tarif nul	- Véhicule propriété ou faisant l'objet d'une location (de longue ou courte durée) par l'entreprise - Véhicule propriété ou faisant l'objet d'une location (de longue ou courte durée) par un salarié ou un dirigeant avec prise en charge des frais par l'entreprise	Se référer à la rubrique I, 3 de la notice pour le détail des véhicules exonérés	1er janvier de l'année pour laquelle la taxe est due ou au cours de cette même année : - date d'acquisition / de début de la location (de longue ou courte durée)-du véhicule par l'entreprise - date de début de prise en charge par l'entreprise des frais engagés par un salarié ou dirigeant pour le véhicule	31 décembre de l'année pour laquelle la taxe est due ou au cours de cette même année : - date de cession du véhicule / de fin de la location - date de fin de la prise en charge par l'entreprise des frais engagés par un salarié ou dirigeant pour le véhicule	Indiquer le nombre de jours d'affectation.	Calculer à partir de la durée d'utilisation durant l'année Civile	Pourcentage d'affectation du véhicule à un usage en cas d'usages mixtes (tarif plein/ tarif nul lié à une exonération)
								jours	0,00 %	%
								jours	0,00 %	%
								jours	0,00 %	%
								jours	0,00 %	%
								jours	0,00 %	%
								jours	0,00 %	%
								jours	0,00 %	%
								jours	0,00 %	%
								jours	0,00 %	%
								jours	0,00 %	%
								jours	0,00 %	%
								jours	0,00 %	%
								jours	0,00 %	%
								jours	0,00 %	%
								jours	0,00 %	%
								jours	0,00 %	%
								jours	0,00 %	%
								jours	0,00 %	%
								jours	0,00 %	%
								jours	0,00 %	%

FICHE D'AIDE AU CALCUL

								jours	0,00 %	%
								jours	0,00 %	%
								jours	0,00 %	%